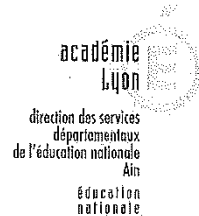


Nom de l'école

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE  
du 07/11 /2014**

Adresse



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme CHABERT	X		
Maire : M. FLOCHON	X		
Conseiller municipal : Mme TRENTSEAUX	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme MONCHALIN	X		
Mme BLANC	X		
Mme LIME	X		
Mme FLEURY	X		
M. DRENO	X		
Mme TISSOT	X		
M. TERRAZ	X		
Mme ROCHET	X		
M. GAU	X		
Un des maîtres du RASED : M CHARNAY		X	
D.D.E.N : M. VERNE	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme SEIGNEMARTIN	X		
M KOBLEZUK	X		
Mme DJEBARI	X		
M VERNOUX	X		
Mme GUIFFRAY	X		
M MONTANARO	X		
M HYVERNAT	X		
Mme FACUNDO	X		
Mme LAROUSSE	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 05/11/14

Le président, directeur de l'école

Nom : CHABERT Sandrine  
Signature

Le secrétaire, (fonction)

Nom : KOBLEZUK (Parent d'élève)  
Signature

Date : vendredi 7 novembre 2014

Heure de début : 18H30

Ordre du jour :

## **1 – Installation du nouveau conseil :**

☞ points d'information :

- les membres : le directeur de l'école, le Maire et son représentant, les enseignants, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale M. Verne, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale membre de droit.

- rôle et fonction du conseil : vote le règlement intérieur, donne tous avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, adopte le projet d'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (éducatives, sportives, culturelles), est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

## **2 – Résultats des élections :**

☞ point d'information : nombre d'électeurs : 361, nombre de votants : 144, bulletins blancs ou nuls : 5, suffrages exprimés : 139, taux de participation : 39,89 %

## **3 – Effectif de l'école:**

☞ point d'information : répartition par classe et évolution de l'effectif

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
CP- Mme MONCHALIN	25					25
CP/CE1- Mme BLANC	14	9				23
CE1- Mmes LIME et GAYET		27				27
CE1/CE2 – Mmes FLEURY et CHABERT		12	11			23
CE2 – M DRENO			28			28
CE2/CM1 – Mme TISSOT			11	12		23
CM1- M TERRAZ				28		28
CM2- Mme ROCHET					27	27
CM2- M GAU					28	28
	39	48	50	40	55	232

Année scolaire	Effectifs
2009/2010	158
2010/2011	188
2011/2012	191
2012/2013	221
2013/2014	229
2014/2015	232

## **4 – Fonctionnement de l'école :**

### **4.1 – Règlement intérieur**

☞ Sujet 1 soumis à avis : vote du nouveau règlement scolaire

- nombre d'avis positifs : 21

- nombre d'avis négatifs : 0

### **4.2- Projet d'école**

☞ point d'information :

Le projet d'école a subi une refonte cette année et de nouvelles actions ont été programmées.

#### **1.1 – Prise en compte des élèves en difficulté d'apprentissage :**

### **a) améliorer les outils de suivi des élèves :**

#### **- Se doter d'outils de suivi**

- **réalisation** de 25 PPRE , 6 équipes éducatives ( les 29 et 30 septembre), 4 PPS

- **A.P.C** : Période 1 : méthodologie pour toutes les classes, lecture orale pour les CM2

Période 2 : numération, orthographe, lecture compréhension ; des groupes de besoins pas forcément avec l'enseignant de la classe : numération Mme Tissot et Mme Lime, codage Mme Blanc

Période 3 : mise en place du conseil d'élèves

### **b) inégalités au niveau culturel :**

– des sorties : fête de la science, petites scènes vertes, atelier danse et sortie à Lyon

- mise en place de projets interdisciplinaires dont le projet « fables de J. De La Fontaine » et

des sorties liées : Petites scènes vertes, théâtre

## **1.2 Enseignement/Apprentissage/compétences du socle commun**

**a) se doter d'outils communs** : fichiers de maths communs CP, CE1 et CE2 ; classeurs histoire cycle3, découverte du monde cycle 2 ; programmations communes

**b) une culture commune** : décroissements entre les différentes classes pour certaines matières ou des projets communs ; sorties communes : Solutré, Petites scènes vertes, théâtre, projet fables...

– sorties en lien avec les enseignements : Solutré, actions : Etamine, Kangourou des maths, semaine des maths du 16 au 21 mars

– Compétence 6 : compétences sociales et civiques : Respect des règles de vie, des autres : travail sur la récréation en conseil de maîtres lundi prochain, mise en place de conseils d'élèves dans le cadre des A.P.C utilisation de l'OCCE, mise en place de moments philo

## **1.3 Fonctionnement de l'école et relation avec l'environnement proche**

- avec les familles : réunion de présentation de l'équipe aux familles le 2 septembre avec les partenaires, mise en place d'un cahier de liaison uniformisé avec billets d'absences, autorisations de sorties... ; une présentation autour du projet « fables » est programmée le jeudi 9 avril 2015, semaine des maths avec venue des parents le vendredi 21 mars.

- avec les partenaires : la bibliothèque ( 6 séances par classe et une animation dans l'année), l'association des anciens combattants , la maison de retraite.

- le conseil d'élèves pourra convier des partenaires lors de « session »

## **Questions des parents :**

Des précisions sont apportées par la directrice.

Lorsque les questions concernent un enseignant en particulier, les parents doivent prendre rendez-vous avec celui-ci pour en discuter.

L'équipe a pris connaissance de la question concernant les décroissements. Celle-ci ciblait 2 classes et les parents peuvent en discuter avec les enseignants.

Si les parents souhaitent que l'équipe explique la différence entre décroissements et échanges de services cela pourra être fait lors du prochain conseil d'école. **Les parents acceptent la proposition.**

Les questions pédagogiques sont traitées en conseil des maîtres de cycle. Les enseignants planifient, organisent l'apprentissage au mieux en fonction des besoins des élèves et des contraintes (nombre d'élèves, espaces, moyens humains...). La gestion et l'organisation, les choix pédagogiques sont de leur responsabilité.

## **5 – Rythmes scolaires et TAP :**

### **☞ Point d'information :**

La directrice informe que le conseil d'école donne son avis sur le fonctionnement de l'école et notamment sur le temps périscolaire dans le cadre du projet d'école auquel il est associé. Elle rappelle les fondamentaux de la réforme des rythmes scolaires et fait part des premiers ressentis des professeurs depuis la mise en place des nouveaux horaires à la rentrée 2014.

#### **Reprise des objectifs de la réforme**

- Les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul) sont organisés aux moments où la capacité d'attention des élèves est la plus grande.
- Les enseignants ont davantage de souplesse pour répartir et alterner les différentes activités pédagogiques.
- Les temps d'apprentissage sont plus réguliers et la semaine des enfants est mieux équilibrée.
- Un projet éducatif global se met en place pour l'enfant autour du nouveau temps scolaire.

#### **Ressentis des enseignants :**

##### ***Points positifs***

Une demi-matinée supplémentaire pour les apprentissages moment où l'attention est meilleure.  
Une meilleure répartition sur la semaine et un travail dans la continuité.  
Une journée plus courte.

##### ***Points négatifs***

Un temps méridien trop long pour les élèves qui restent à l'école.  
Une semaine où les élèves n'ont pas de pause, **ils sont élèves toute la semaine**.  
Les enfants sont beaucoup sollicités : journée de classe, garderie et activités en fin de journée.  
La réforme peut être **perçue par les parents comme recentrant le temps scolaire sur les apprentissages fondamentaux** laissant les autres activités à leur charge ou à celle des communes.

### **☞ Questions des parents :**

Nous souhaiterions que les horaires mis en place soient rediscutés et aménagés. Dans quelles instances cela peut-il être le cas ? (comité de suivi, conseil d'école, autre...) Quelle sera la fréquence des réunions et quelle sera le champ des décisions ? Quelle est la marge de changement existante concernant la mise en place de TAP ?

#### **Réponse de monsieur Le Maire de Ceyzériat :**

Le maire rappelle que la réforme a nécessité une réflexion et que les choix ont été opérés après consultation des familles par les deux écoles. « *La municipalité n'a pas souhaité faire de grands pas en avant pour ne pas avoir de reculade à subir.* » Les nouveaux rythmes ont été travaillés au niveau municipal et du comité de suivi. Les parents demandent si ces réunions peuvent être publiques. Le Maire refuse.

Les représentants des parents d'élèves au comité de suivi devront faire le retour à l'ensemble des parents lors des prochaines réunions.

**La question des horaires mis en place** à rediscuter et réaménager reste ouverte. Le comité de suivi se poursuit. Pour effectuer la meilleure synthèse possible, à partir des réflexions propres aux enseignants, aux parents et à la municipalité, il est important d'attendre le plein fonctionnement des rythmes scolaires sur la période d'un trimestre. Puis, une nouvelle consultation des familles pour connaître leur ressenti et leur vécu devra être réalisée en complément des avis des enseignants et des représentants de parents d'élèves. Une réunion du comité de suivi pourrait se tenir en janvier 2015 pour ainsi dresser un premier bilan et rouvrir la discussion.

Quant à la fréquence des réunions, le travail du comité de suivi sera jalonné après la réunion de janvier.

**Concernant les TAP** (temps d'activités périscolaires), plusieurs critères sont à prendre en compte : fonctionnement, réglementation, évolution incertaine des structures intercommunales. « *Je n'ai pas de réponse toute faite. Il faut examiner cette question d'une façon plus globale pour pouvoir proposer des TAP.* »

### Remarques des représentants de parents d'élèves et des professeurs :

-Quelles sont les attributions du comité de suivi des rythmes scolaires ? Une réunion du comité est souhaitée avant les vacances de Noël pour clarifier le sujet et réfléchir à l'aménagement des horaires.

Le maire en prend note.

-Les parents d'élèves n'ont pas reçu le compte- rendu des réunions du comité de suivi des 22 avril et 2 juin 2014. Les représentants de parents d'élèves n'ont pas eu le rapport de la première réunion. Celui du 2 juin n'a pas été adressé qu'aux représentants de parents. Les parents proposent que le prochain compte-rendu soit diffusé sur le site Internet de la commune : [www.ceyzeriat.fr](http://www.ceyzeriat.fr).

- Un parent rappelle qu'un projet éducatif de territoire (PEDT) a été mis en place dans plusieurs communes ce qui permet notamment d'obtenir des financements (CAF) complémentaires pour la mise en œuvre de TAP. Ces communes ont largement anticipé cette mise en œuvre (12 mois de travail).

**Pour le projet éducatif de territoire (PEDT)**, le maire répond qu'aucune réflexion n'a encore été initiée sur le plan communal.

- Les représentants de parents vont essayer d'associer le maximum de parents d'élèves pour aider les représentants de parents membres du comité de suivi à la mise en place de TAP.

## 6. Cantine et temps méridien

### ☞ Questions des parents :

Combien d'adultes surveillent les enfants dans la cour ? Combien d'adultes surveillent et sont au service dans la cantine ? Quelles sont les attributions de poste de chacun ? Combien d'enfants mangent en moyenne à la cantine ?

### Réponse de l'adjointe chargée des affaires scolaires:

- 3 personnes de 11h30 à 12h30 (dans la cour)

- 3 personnes de 12h30 à 13h15 (lors du repas) + la cantinière

- 3 personnes de 13h15 à 13h35 (dans la cour) +1 qui revient avec les CP

Il y a en moyenne 90 enfants qui restent manger (les C.P ne sont pas inclus car ils sont regroupés avec les maternelles lors du repas).

### ☞ Question des parents :

Est-ce qu'une commission Restauration Scolaire pourrait être créée pour l'école primaire ?

Réponse de monsieur Le Maire : C'est un service municipal. Le service de restauration est sous la responsabilité de la commission scolaire. Pourquoi cette requête ?

Réponse des parents : La cantine est un sujet récurrent, les enfants de plaignent du bruit, des problèmes de discipline. La commission permettrait aux parents d'avoir un interlocuteur, les enfants pourraient exprimer leur ressenti.

Réponse de monsieur Le Maire : Au vu de l'argumentation, la possibilité d'une telle commission est envisageable.

### ☞ Question des parents :

Est-ce que le poste de cantinière sera renouvelé après le départ en retraite de la personne en poste ? Quels choix sont envisagés ?

Réponse de la Maire : Le sujet est en réflexion. Une réponse sera apportée avant juin prochain. Différents choix sont envisagés (liaison chaude, froide, cantinière...). Sont à prendre en considération, le nombre de repas plus important que les années précédentes et les exigences de traçabilité. M La Maire assure que la sécurité alimentaire, de tous, sera prise en compte.

Une enseignante fait remarquer qu'en cas de recours à des fournisseurs peu coûteux, la qualité des repas risque d'être médiocre.

Les parents font part de leur attachement au fait qu'une personne cuisine pour les enfants.

## **7 – Achats, travaux et aménagements :**

### Achats, travaux, aménagements réalisés :

- film de confidentialité dans la salle des maîtres et le bureau
- tables et chaises réglables pour les CE1 de la classe 6
- tableau blanc pour la classe 9
- bac à fleurs dans la cour
- bande colorée sur les gradins

### Achats, travaux, aménagements à prévoir :

- remplacement du grillage de la cour le long de la route. M Le Maire indique qu'une réparation provisoire va être faite avant l'installation de panneaux rigides en début d'année.
- tables et chaises réglables pour les CE2 de la classe 6
  - renouvellement du parc informatique (URGENT)
  - câblage TNI pour la 9 ième classe
  - chauffage classe 9
  - tables et chaises pour les classes 1 et 5 : renouveler ½ classe par an pour étaler les dépenses
  - 2 tapis de motricité par an

## **Questions des parents :**

1 - Quel projet est envisagé sur le terrain jouxtant l'école ? Un espace dédié aux enfants serait-il possible ?

### Réponse de la Mairie

Il n'y pas d'arrêté pris pour le moment. La question sera discutée en conseil municipal. Un parking, un dispose-minutes ainsi qu'un aménagement paysager sont envisagés.

Les représentants de parents suggèrent un terrain multisports, ou un aménagement tourné plus vers les enfants (ex : un local d'accueil pouvant être utile pour la garderie).

2- Y-a-il des projets d'aménagement ou d'organisation de circulation afin de valoriser et de sécuriser les déplacements doux (vélos, piétons) en direction et autour de l'école ?

### Réponse de la Mairie

Concernant la circulation aux alentours de l'école, les problèmes de cohabitation entre voitures, vélos et piétons sont évoqués. Une réflexion sur des aménagements possibles est à construire.

3 – Serait-il possible d'installer une barrière en haut des gradins pour les sécuriser ?

Réponse de la Mairie : oui mais il ne faudrait pas que les élèves escaladent la barrière.

Les enseignants discutent de ce sujet en conseil des maîtres lundi et pourront s'appuyer sur un compte-rendu de visite fait par le CPC.

## **8 – Questions des parents :**

Les parents remercient la municipalité de leur avoir prêté une salle pour se réunir à 2 reprises.

☞ Questions des parents :

Serait-il possible que les représentants de parents aient accès à un lieu pour se réunir ?

Réponse de la Mairie : oui.

Le conseil d'école donne son avis favorable à ce que les parents se réunissent dans la salle d'évolution de l'école élémentaire en utilisant les chaises de la BCD qui sont rangées à la fin de chaque réunion. Les parents élus demanderont une clé à la Mairie pour utiliser les locaux.

☞ Questions des parents :

Selon quelles modalités les moyens d'information (photocopies, boîte aux lettres) leur seront-ils accessibles ?

Une boîte aux lettres fabriquée par l'école a été déposée sur une table dans le hall d'entrée. Les enfants en sont informés par le biais de leur enseignant. Les parents pourront confier leurs questions, sous pli, à leurs enfants ou les déposer eux-mêmes dans la boîte, les enseignants rappellent que l'école est ouverte aux parents.

Concernant les photocopies, M Le Maire propose que les photocopies soient faites à l'école.

L'équipe enseignante est défavorable. Les photocopies seraient prélevées sur le budget de l'école. Le Sou des écoles n'a réalisé que peu de photocopies à l'école et s'organise seul. Les parents font remarquer qu'ils n'ont pas de budget pour financer les photocopies. L'équipe accepte de photocopier un mot des représentants pour demander l'adresse mail des familles mais souhaite que le sujet des photocopies soit abordé au prochain conseil d'école.

Heure de fin : 20H50

Prochains conseils d'école le 6 mars et le 26 juin à 18H30